



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1995/57
27 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3597^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 27 novembre 1995, dans le cadre de l'examen de la question intitulée "La situation en Sierra Leone", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation en Sierra Leone (S/1995/975), se déclare vivement préoccupé par le conflit auquel ce pays est en proie ainsi que par les souffrances qu'il engendre, particulièrement pour les quelque 2 millions de Sierra-Léoniens déplacés dans leur propre pays. Il demande qu'il soit mis immédiatement fin aux combats.

Le Conseil exprime sa gratitude au Secrétaire général pour son offre de bons offices et prie instamment le Front révolutionnaire unifié d'accepter cette offre, ce qui permettra aux deux parties d'entamer des pourparlers. Il remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général des efforts qu'il déploie à cette fin en étroite coordination avec l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Commonwealth ainsi qu'avec les autres organisations et les États voisins qui appuient les négociations et le processus de démocratisation en Sierra Leone, et se félicite que le Secrétaire général ait décidé que la mission de son Envoyé spécial devrait se poursuivre pour le moment.

Le Conseil souligne l'importance que revêt à ses yeux le lancement d'une action internationale concertée pour atténuer la crise humanitaire en Sierra Leone. Il se félicite des efforts que le Secrétaire général a entrepris dans ce sens et de sa décision d'élaborer, en collaboration avec le Gouvernement sierra-léonien, un plan d'action en vue de la démobilisation et de la réinsertion des combattants.

Le Conseil souligne qu'il est nécessaire d'accorder une aide humanitaire généreuse à ce pays, dont près de la moitié de la population se trouve déplacée, et lance un appel aux États Membres pour qu'ils apportent leur concours. Il rend hommage aux organismes de secours humanitaires qui sont actifs en Sierra Leone. Il déplore

profondément les attaques menées contre des convois d'aide humanitaire et exige que leurs auteurs y mettent fin immédiatement.

Le Conseil accueille avec satisfaction le programme de transition vers un régime démocratique constitutionnel élaboré par le Gouvernement sierra-léonien, qui est fondamental pour le rétablissement de la paix et de la stabilité. Il soutient énergiquement le travail de la Commission électorale nationale intérimaire qui prépare les élections prévues pour le 26 février 1996. Il se félicite de l'aide que l'ONU fournit à la Commission à la demande du Gouvernement sierra-léonien et engage les États Membres à accorder à la Commission le maximum d'appui matériel et financier pour que les élections soient un succès et bénéficient de la participation la plus large possible.

Le Conseil prie instamment le Secrétaire général de continuer à suivre de près l'évolution de la situation en Sierra Leone."
